

Menace sur les postes des professeurs documentalistes

Les organisations syndicales ont été consultées le 13 mai dans le cadre du "Groupe miroir" pour discuter des critères de répartition des postes, critères **élaborés au préalable** par un groupe de travail réunissant des chefs d'établissement, l'IA-IPR vie scolaire, l'IA-IPR accompagnement personnalisé, des représentants de la division organisation scolaire.

- Le principe d'un ETP de professeur documentaliste au minimum par établissement est remis en cause
- Les postes des professeurs documentalistes de certains petits établissements <200 élèves pourraient être partagés.

Les représentants du SNES ont affirmé leur désaccord sur un redéploiement des moyens qui conduirait à des temps partagés. Il est inacceptable, sous prétexte de besoins dans les établissements de plus de 1000 élèves, de réduire les moyens dans les autres et donc de pénaliser les élèves.

Il est clair que l'administration cherche à diviser les documentalistes.

Si vous avez des questions, si vous pensez être concerné par le plan de redéploiement, n'hésitez pas à contacter le SNES (s3bes@snes.edu).

Isabelle Guillaume
Sylvie Nantes-Berger
Sophie Hélène Rauch